



Collombey-Muraz, le 13 octobre 2023

Madame  
Arlettaz Pauline  
Rue du Pré Court 6  
1893 Muraz

**Votre question écrite datée du 14 août 2023, intitulée : Un nouveau terrain de football aux Plavaux?**

Traité par : Service administratif - Administration générale

N/réf. : Tuo/mol

Madame la Conseillère générale,

Dans le délai prévu par le règlement du Conseil général, nous donnons suite à votre question écrite mentionnée en titre.

Nous reportons ci-après vos questions telles qu'elles ont été formulées et apportons nos réponses directement en dessous.

**1) Est-ce que c'est bien un nouveau terrain de football qui a été engazonné dans la zone des Plavaux?**

Oui, mais en précisant qu'il s'agira d'une surface spécifiquement dédiée aux entraînements et aux entraînements seulement. Aucun match officiel ne s'y déroulera.

**2) Pourriez-vous nous décrire le projet qui est en train d'être mis en place?**

L'USCM a sollicité le Conseil municipal afin que les surfaces dédiées à l'entraînement des nombreuses équipes du club soient agrandies. Le Conseil municipal a décidé répondre favorablement à cette demande et de commander des travaux de nivelage et d'ensemencement de la parcelle communale attenante, afin d'agrandir les surfaces d'entraînement.

**3) S'agit-il bien de la 1ère phase du Master Plan Plavaux-Perraires qui nous a été présenté le 13 mars 2023? Si oui, étant donné que la présentation du 13 mars ne donnait pas d'échéance ni de coûts précis et définitifs, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les prochaines étapes, échéances et coûts en lien avec la phase du projet qui a été initiée ("secteur football")?**

Non, cette démarche ne s'inscrit pas dans le projet de MasterPlan qui a été présenté au Conseil Général.

**4) A combien se monte le coût global de ce projet ? Qu'est-ce qui est inclu dans ces coûts (mise en place du gazon, sécurisation (ex: grillage), "secteur football" dans sa globalité (y.c cantine, vestiaires, déplacement du terrain principal)?**

Ces travaux ont été adjugés à la société spécialisée Terrasport SA pour un montant de Fr. 30'263.45 TTC. Compte tenu des conditions caniculaires rencontrés durant cet été, un arrosage complémentaire (non prévu initialement dans l'offre) a dû être mis en place, ce qui engendrera certainement un léger surcoût au final. Un complément d'éclairage sera installé.

**5) Comment est financé le projet ?**

- Par un financement de tiers ?
- Par le budget de fonctionnement (quelle rubrique dans le budget 2023)?
- Par le budget d'investissement (quelle rubrique dans le budget 2023)?

Le coût pour les nouvelles surfaces d'entraînement sera financé par l'intermédiaire du compte de fonctionnement 3410.3140.51.

**6) Comment est-il prévu de délimiter la zone sportive de la zone agricole adjacente ?**

S'agissant de l'extension (provisoire) de la zone d'entraînement, aucune délimitation particulière n'est prévue.

**7) Comment est-il prévu de "protéger" la zone afin d'éviter des détériorations (par exemple: véhicules sur les terrains)?**

S'agissant de l'extension (provisoire) de la zone d'entraînement, aucune protection particulière du périmètre n'est prévue.

Nous espérons avoir répondu à vos demandes et restons à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin

Président



Laurent Monnet

Secrétaire municipal



Copie : José Sotillo, Président du Conseil général